Affichage obligatoire de l'entreprise

Raison sociale : .....
Forme juridique : .....
Activité : .....
Nombre de salarié(s) : .....
Adresse : .....
.....
Tél. : .....

Inspection du travail

Nom : .....
Adresse : .....
.....
.....
.....
Tél. : .....

Médecin du travail

Nom : .....
Adresse : .....
.....
.....
.....
Tél. : .....

Membres du CSE [1]

Nom(s) / Prénom(s) / Poste(s) / Commission(s) :

Procédure à afficher lors des élections (tous les quatre ans)

Accueil téléphonique : Prévention et lutte contre les discriminations

(saisie du Défenseur des Droits)

- N° de tel. : 09 69 39 00 00

Convention ou accord collectif

Intitulé : .....
Lieu et modalités de consultation : .....
.....

Horaires de travail

	Matin / Après-midi
Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	
Samedi	
Dimanche	

Jour et heures de repos collectif (autre que le dimanche) : .....
.....

Départ en congés

Modalités : .....
.....
.....

Règlement intérieur [2]

Lieu de consultation : .....
Modalités de consultation : .....
.....

Participation [3]

- Accord à afficher

Articles de loi consultables

(intégralité des textes et sanctions encourues à afficher dans les lieux de travail, dans les locaux ou à la porte des locaux où se fait l'embauche)

- Égalité professionnelle et salariale entre hommes et femmes
  (art. L3221-1 à L3221-7 du code du travail)
- Lutte contre les discriminations
  (art. 225-1 à 225-4 du code pénal)
- Lutte contre le harcèlement sexuel
  (art. 222-33 du code pénal)
- Lutte contre le harcèlement moral
  (art. 222-33-2 du code pénal)

Lieu de consultation : .....
.....
.....

Interdiction de fumer et de vapoter

(art. L3512-8 et R3512-2 à 9, L3513-6 et R3513-2 à 4 du code de la santé publique)

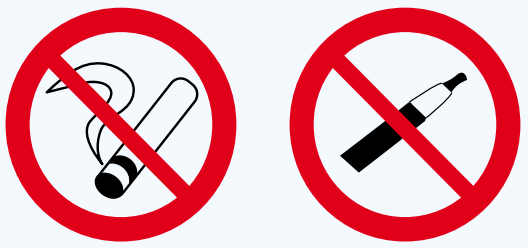

Fumer ici vous expose à une amende forfaitaire de 68 € ou à des poursuites judiciaires.

Pour arrêter de fumer, faites-vous aider en appelant Tabac info service : **39 89**

Consignes incendie [3]

- Plan d'évacuation à afficher

Personne(s) en charge de l'évacuation :
Nom(s) / Prénom(s) / Poste(s)
.....

Sauveteur(s) secouriste(s) du travail

Nom(s) / Prénom(s) / Poste(s) :
.....

Document Unique

Lieu et modalités de consultation : .....
.....

Numéros d'urgence

112	15	17	18
Appel d'urgence	SAMU	Police	Pompiers

[1] *Pour toute entreprise à partir de 11 salariés* [2] *Pour toute entreprise à partir de 20 salariés* [3] *Pour toute entreprise à partir de 50 salariés*

Service Communication Prevaly - 2023

prevaly
Votre partenaire Prévention Santé Travail

Besoin d'information ?
Connectez-vous sur notre site www.prevaly.fr

Vous êtes connecté ?
Suivez-nous sur les réseaux

Siège social : 8/10 rue des 36 Ponts 31400 Toulouse • **Tel. :** 05 40 133 13 • **Mail :** contact@prevaly.fr